

CONSEIL GENERAL



DES ALPES-MARITIMES

COMITE SYNDICAL

du JEUDI 06 FEVRIER 1992

PRESENTS :

M. Hervé de FONTMICHEL, Président de l'Ecole Départementale,
M. Régis CAPPONI, Conseiller Général,
M. Jean THAON, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,
M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
M. Henri PRICCO, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre ASTIER, Conseiller Général,
Mme Colette BOURRIER, Maire de VILLARS sur VAR,
M. Pierre JABOULET, Maire de CARROS,
M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
M. Jean-Pierre BOUIGES, Conseiller Municipal de COURSEGOULES,
M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de PEONE-VALBERG,
M. Joseph BALDINI, Conseiller Municipal de ROQUESTERON,
Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE,
M. Marius MURRIS, Conseiller Municipal de ST ETIENNE DE TINEE,
M. M. DELORENZO, Adjoint au Maire d'ANDON,
M. Edouard CLARY, Conseiller Municipal d'ISOLA.

REPRESENTES :

M. Charles GINESY, Président du Conseiller Général des A.M.,
Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général,
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général,
M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
M. Jean PASCAL, Conseiller Général,
M. Pierre GIANOTTI, Conseiller Général,
M. René MORANI, Conseiller Général,
M. Gaston FRANCO, Conseiller Général,
M. Lucien GRIFFA, Conseiller Général,
M. Marius PAPI, Conseiller Général,
Mme Josette AUVARRO, Maire de ST SAUVEUR SUR TINEE,
M. J. Pierre GOLETTA, Conseiller Municipal de ST CEZAIRE SUR SIAGNE
Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY,
M. Joseph OTTO, Conseiller Municipal de LANTOSQUE.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 93 83 60 40

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIF / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

INVITES :

1

M. J. Claude SERER, Payeur Départemental,
M. Guy LE DANTEC, Payeur Départemental Adjoint,
M. Jean-Pierre GUICHARD, Directeur des Affaires Culturelles du CG,
M. Olivier SAMBUCCHI, Chef de Service du CG (Affaires Culturelles)
M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique,
M. J.R. MASSIERA, Secrétaire Général de la mairie de GRASSE,
M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.,
M. Guy PIERRE, Secrétaire Général de l'E.D.M.,
Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargé de Missions de l'E.D.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Bilan Année Scolaire 1990/91 et rentrée 1991.
- 2/ Budget Prévisionnel 1992.
- 3/ Questions Diverses.

Monsieur Jean THAON, ouvre la séance à 17h45, en excusant l'absence momentanée du Président Hervé de FONTMICHEL, qui a été retenue chez Monsieur C. GINESY, Président du Conseil Général, et donne la parole à Monsieur BRUN pour exposer le premier point de l'ordre du jour.

1/ Bilan Année Scolaire 1990/91 et Rentrée 1991.

L'année scolaire 1990/91 a permis la stabilisation de nos effectifs et des enseignements dispensés, avec une répartition hebdomadaire de :

- 68 heures de cours de Formation Musicale,
- 192 heures de cours d'Instruments,
- 86 heures de cours d'Ateliers (Eveil Musical, Fifre, Galoubet, ...),
- 50 heures d'Interventions en Milieu scolaire (Ecole Primaire).

soit 396 heures/sem. dispensées par 26 professeurs et 4 vacataires.

Après accord des Instituteurs permettant à 112 classes de bénéficier de cette formation, des Interventions Musicales ont été assurées par L'Ecole, dans toutes les classes primaires, à partir du Cours Préparatoire jusqu'au Cours Moyen 2ème année,

L'Ecole a également poursuivi son action de Diffusion au travers de 98 manifestations musicales, organisées durant l'année scolaire, à savoir :

- 50 Auditions d'élèves,
- 48 Concerts de professeurs ou opérations groupées (Chorales/prof.)

Il y a également lieu de noter que l'Ecole a organisé trois stages de formation s'adressant tant à des élèves de l'Ecole qu'à des enfants de tous les départements.

- Stage "Musique et ski", au mois de Février, permettant à une trentaine d'élèves du Département de se perfectionner en matière de musicale collective. (ensembles instrumentaux), tout en se livrant à une détente, par la pratique du ski.
- Dans le cadre de l'année Mozart, l'Ecole a organisé, durant les vacances de Pâques, la "Tournée Amadeus". Quinze pianistes de l'Ecole, de tous niveaux, se sont produits en Concert, chaque soir : Isola 2 000 - St Martin Vesubie - Valberg - St Cézaire sur Siagne - Carros.
- En Septembre dernier, dans les vallées de la Roya et de la Bévère, un stage national d'orgue, à savoir "la douzième semaine de l'Orgue Italien", recevant quinze élèves de haut niveau, venus de France et de l'Etranger, leur a permis de découvrir les Orgues Historiques dont dispose le Département, dans ces cantons et qui ont été restaurés par le Conseil Général. Quatre Concerts se sont échelonnés, au cours de ce stage. (3 par les animateurs intervenants et 1 par les stagiaires).
- Outre ceux organisés par le CNFPT Il y a lieu de citer également trois stages de Formation Continue pour le personnel de l'Ecole.

- Stage orthophoniste, basé sur le langage de l'enfant, en quatre séances, animé par le D. Monique LORRAIN.
- Stage "Fabrication d'Instruments" (instrumentarium), pendant un week-end, animé par Jean Louis FRANCA.
- Stage de "Technique vocale" et "Direction de Choeurs", (sept séances), animé par Alain JOUTARD, placé à la disposition de l'Ecole, par la Délégation à la Musique et à la Danse.

La rentrée 1992 a conforté la stabilité de l'Ecole grâce, notamment, aux concours de recrutement organisés en 1991 qui ont permis de pourvoir la quasi-totalité des postes du Syndicat Mixte.

Un seul poste de Formation Musicale n'a pu être pourvu lors des concours. Il a donné lieu à l'embauche d'un agent contractuel.

24 Disciplines sont ouvertes au sein de l'Ecole Départementale :
enseignées par 27 professeurs et 5 vacataires.

- | | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| - Formation Musicale | - Trompette |
| - Piano | - Cor |
| - Orgue | - Trombone |
| - Violon | - Tuba |
| - Alto | - Percussions |
| - Violoncelle | - Batterie |
| - Flûte Traversière | - Accordéon |
| - Clarinette | - Atelier de Fifre |
| - Saxophone | - Atelier de Galoubet/tambourin |
| - Atelier Vocal/adultes - Atelier jazz - Classe d'ensemble | |
| - Jardin Musical | - Eveil Musical (- de 6 ans) |

Des ouvertures de classes ont eu lieu dans certains centres, afin de répondre à la demande des populations locales :

- BREIL SUR ROYA : Jardin Musical.
- BRIANCONNET : Atelier Instrumental.
- CARROS : Atelier Jazz Vocal.
- CLANS : Jardin Musical.
- ISOLA : Guitare.
- ROQUEBILLIERE : Violoncelle.
- ST MARTIN Véb. : Atelier Fifre et Tambour.
- VILLARS/VAR : Jardin Musical.

Les effectifs sont restés stables : une dizaine d'élèves en moins en Classes Instrumentales pour une quinzaine d'élèves en plus en Ateliers.

Le pourcentage des adultes, demeure inchangé. Il est de l'ordre de 20 % .

2/ Budget Prévisionnel 1992.

Le Budget Primitif 1992 s'équilibre en dépenses et en Recettes à :

7 000 000 F pour la section de fonctionnement
100 000 F pour la section d'investissement

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, la répartition financière des différents membres aux charges de fonctionnement du Syndicat, ressort comme suit :

- 64 % pour le Département (4 500 000 F).
- 36 % pour les Communes et les Parents (2 500 000 F).

Afin éviter comme l'année écoulée, des problèmes de trésorerie en fin d'exercice comptable, M. BRUN indique que :

- Le Budget du Syndicat fonctionne sur l'année civile et l'organisation de l'Ecole sur l'année scolaire, les recettes des Parents et des Communes ne sont donc connues que début Novembre. De ce fait, il est difficile de recouvrer les participations des Communes et le solde des participations des parents avant la fin de l'année civile.

- Un acompte sera demandé dès le mois de mars représentant la participation 91.

Afin d'accroître les ressources du Syndicat, il serait opportun de demander une participation financière aux Communes, autres que celles qui sont membres du Syndicat mais qui bénéficient des Interventions en Milieu scolaire. Cela représenterait un montant annuel de 1 000 F par classe.

M. BRUN demande également d'approuver les cotisations pour l'année scolaire 1992/93 :

2/ COTISATION 1992 :

- ELEVES :

T A R I F S Année scolaire 1992/93		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Communes participant au fonctionnement de l'Ecole		Communes non participantes
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Instrument et F.M. (1)	750 F	1 500 F	2 200 F
B	Formation Musicale] Jardin Musical] (1) Atelier avec F.M.]	550 F	1 100 F	1 600 F
C	Atelier ou Instrument supplémentaire (2)	400 F	400 F	600 F
D	Dominante	500 F		

(1) Des frais d'achats de fournitures pédagogiques pour la Formation Musicale, d'un montant forfaitaire de 100 F, sont à ajouter à la cotisation.

(2) Ces tarifs initialement prévus pour un montant de 500 F ont été proposés à 400 F compte tenu de la trop grande disparité avec cette année (300 F).

Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

- 2ème inscription - 10 %
- 3ème inscription - 20 % , etc..

le pourcentage s'applique sur la cotisation la plus élevée.

Le tarif des prêts d'instrument est porté à 350 F pour la première année et à 650 F pour la seconde.

- COMMUNES :

Proposition de 1 500 F par an et par élève.

Réaction de M. MARY, qui considère la participation trop élevée.

Proposition du Président : S'en tenir à la variation de l'indice coût de la vie, qui est de 3,5 % cette année.

Il en résulte une participation communale de 1450 F. par an et par enfant inscrit.

M. LE DANTEC, Payeur Départemental Adjoint, indique que le budget proposé est un budget serré et que les prévisions budgétaires d'un Syndicat sont des dépenses obligatoires pour les communes.

De ce fait et compte tenu des participations des communes en fonction du nombre d'élèves, il risque d'être demandé une participation complémentaire pour équilibrer le budget du Syndicat.

M. BRUN demande comment sera calculé cette participation, soit au nombre d'élèves, soit au nombre d'habitants.

Le Comité décide que cette participation complémentaire soit calculée en fonction du nombre d'élèves de chaque commune.

Le Président indique que cette participation complémentaire ne sera demandée que si les finances le nécessitent.

3/ Questions diverses.

a) Compte rendu de la réunion du Comité du 27/09/91.

APPROUVE A L'UNANIMITE

b) Interventions diverses.

- Informatisation de l'Ecole de Musique :

Le Service de l'Informatique et des Systèmes de Communication du Conseil Général a réalisé une importante étude technique pour définir un programme spécifique aux usages de l'Ecole Départementale de Musique et qui commence à être mis en application.

Ce programme a été baptisé sous le vocable de "AZUR TEMPO" et a fait l'objet d'une demande d'autorisation au Comité Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) qui a été accordée.

Il permettra une gestion automatisée de :

- la scolarité des élèves en tenant compte de la complexité de l'organisation de l'Ecole répartie sur 25 communes,
- du matériel et instruments, placés en dépôt dans les centres et prêtés aux élèves,
- de la bibliothèque (partitions, livres et méthodes),
- des manifestations organisées durant chaque année scolaire dans les divers centres d'activité de l'Ecole.

Ce nouvel outil de travail démontre l'appui constant du Conseil Général et il allégera considérablement l'efficacité de nos services administratifs.

Prestation gratuite et qui peut même nous rapporter si on la diffuse.

Il y a lieu de prendre un arrêté de création.

VOTE POUR ACCORD A L'UNANIMITE

Aucun autre sujet n'étant soulevé, le Président Hervé de FONTMICHEL déclare la séance close à 19H00.

Le Président,
Hervé DE FONTMICHEL

